

Séance du 12 mai 2026 – Compte-rendu des votes
en vertu de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : M. Henri BEDARIDA, Mme Alexandra BOUQUIN, M. Dimitri BRUNEAU, Mme Tiphanie CUARTERO, M. Christophe DALAIGRE, Mme Bénédicte DARROUX, Mme Leslie DESNOYERS, M. Olivier GOUEFFON, Mme Émilie LEGOUT, M. Fabrice LELOUP, M. Charles LONGERET, M. Laurent MORISSET, Mme Alicia PENDINO (arrivée à 19h43), Mme Donatienne SIMON, Mme Sylvie TOULLERON.

Objet : Approbation du conseil municipal du 14 avril 2026

Le conseil municipal du 14 avril 2026 est approuvé par le conseil municipal.

Objet : PERSONNEL COMMUNAL

Thierry BAUSSIÉ s'est fait opérer le mercredi 29 avril 2026. Il est en arrêt jusqu'au 01 juin 2026.

Alison SAMYN-PAVIE a mis fin à son service civique le 28 avril 2026.

Le contrat de Jade CAMUSET est renouvelé pour une période 6 mois. Soit du 01 juin au 30 novembre 2026.

Thomas DIAS BARBOSA, élève en seconde au lycée François VILLON de Beaugency (45) va effectuer un stage (non rémunéré) sur 2 semaines du 15 juin au 26 juin 2026.

Recherche d'un(e) candidat(e) en contrat d'apprentissage en CAP AEPE à la rentrée scolaire de 2026, pour une durée de 2 ans. Une annonce a été déposée sur le site du Ministère de la transformation et de la fonction publiques, ainsi que sur le site Internet de la commune.

Mise en ligne d'une nouvelle annonce pour un service civique dont la mission est la suivante :

- l'accompagnement des enfants pour vivre ensemble et en collectivité comme un citoyen responsable

Alfred COIFFE a été nommé Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe au 29 janvier 2026.

Objet : MOTION RELATIVE A LA COMPÉTENCE « DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ »

Par courrier en date du 08 avril dernier, M. Alain BRUNET, Président du SIELC, a appelé notre attention sur le contenu du futur projet de loi sur la décentralisation en cours d'élaboration.

Ce texte contient une disposition visant à transférer aux départements les compétences actuellement exercées par les syndicats d'énergie, compétence exercée localement par le SIELC depuis 1978.

Il convient de s'alerter sur un processus visant à dessaisir le bloc communal de prérogatives liées notamment à la propriété des réseaux de distribution d'électricité.

A cette fin, le comité syndical du SIELC a adopté le 05 mars 2026, à l'unanimité, une motion réaffirmant le rôle des communes et de leurs groupements en tant qu'autorités organisatrices de la distribution d'énergie, ainsi que l'efficacité du modèle porté par les syndicats d'énergie en matière de solidarité territoriale, de qualité du service public de l'électricité et de capacité d'investissement locale.

Le SIELC engage une mobilisation de ses communes membres, invitées à délibérer à leur tour en soutien à cette position.

Cette démarche est conduite dans le seul objectif de préserver les intérêts du territoire du Loir-et-Cher, au bénéfice des communes et de leurs habitants.

Cette initiative vise avant tout à préserver un dialogue constructif entre l'ensemble des collectivités concernées et à éviter toute incompréhension quant à la position du bloc communal sur un sujet structurant pour l'aménagement du territoire et la transition énergétique.

Le conseil municipal décide de reporter le vote de cette délibération au conseil prochain.

Objet : CONVENTION DE REFACTURATION DE LA MISE EN CONFORMITÉ DU BRANCHEMENT D'EAUX USÉES D'UN ADMINISTRÉ

La commune de La Ferté-Saint-Cyr a réglé la facture de la société AQUALIA pour un montant de 2 169.20 € T.T.C., correspondant aux travaux de mise en conformité du branchement d'eaux usées d'un administré rue Faubourg de Bretagne.

En effet, ce dernier était dans l'incapacité de payer l'intégralité de la facture.

Une convention de refacturation a été établie entre la commune et l'administré ainsi qu'une autorisation de refacturation. Elles ont été signées le 28 avril 2026.

Il est nécessaire de prendre une délibération faisant état de l'arrangement entre la commune et l'administré pour l'établissement du titre de recette auprès du Service de Gestion Comptable de Romorantin-Lanthenay.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
DONNE SON ACCORD** pour la refacturation de cette somme.

Objet : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT

Lors du conseil communautaire du 04 mai dernier, il a été acté la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) ainsi que les modalités de sa composition.

Il convient de désigner un titulaire et un suppléant.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :
DÉSIGNE** comme représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Grand Chambord :

- M. Dimitri BRUNEAU en qualité de titulaire
- Mme Bénédicte DARROUX en qualité de suppléante

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Questions diverses et informations

Désignation du correspondant Incendie et Secours

Stagiaire

Restauration collective

Alarme

Téléphonie

Participation citoyenne

Centre de loisirs – dernière semaine de juillet

Communauté de Communes du Grand Chambord

Séance levée à 21H27